



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **12 septembre 2024 à 19h00** - Date de convocation : **6 septembre 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), WECKSTEIN (pouvoir Mme ANDRIEUX), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à Mme DESCHAMPS)

**APPROBATION AIRE DE LOISIRS – Réalisation d'un tourne-à-gauche INGIENERIE 27
Demande de subvention et délégation – DL 39/2024**

M. le Maire présente le projet de création d'un tourne-à-gauche pour l'accès à l'Aire de loisirs afin de sécuriser les mouvements sécants et les véhicules potentiellement en attente sur la RD313, seule possibilité d'accéder au site pour les véhicules. Les services départementaux ont émis un accord de principe sur cette création.

Les devis INGENIERIE27, validés par le Département, s'élèvent à 170 615 € HT répartis comme suit :

- mission de maîtrise d'œuvre : 9 195 € HT
- réalisation : 161 420 € HT.

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département au chapitre VOIRIES ET MOBILITES – Dispositif DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS DE SECURITE DE LA VOIRIE.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
Conseil départemental	Développer les aménagements de sécurité	85 307 €	50%	Non
Sous-total des aides publiques		85 307 €	50%	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		85 308 €	50%	
Montant global HT du projet		170 615 €	100%	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise M. le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant notamment la convention à intervenir avec le Conseil départemental (travaux sur RD)
- autorise M. le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

